

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de FAIR du 20 avril 2023

Sur convocation du Président Frédéric Tiberghien, les adhérents de l'association FAIR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 20 avril 2023 à 9h00 au siège du Crédit Coopératif, sis à Nanterre, 12 Bd Pesaro. L'ordre du jour ayant été communiqué aux adhérents dans les délais prescrits par les statuts de l'association et sans remarque préalable, la séance débute à l'heure indiquée.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Désignation du Président de séance, du Secrétaire et de deux scrutateurs
2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022
3. Rapport moral du Président
4. Rapport d'Activité 2022
5. Compte-rendu d'activité du Comité du Label Finansol
6. Compte-rendu d'activité du Conseil Scientifique
7. Compte-rendu d'activité du Comité des Fondateurs
8. Compte-rendu d'activité du Comité des Adhésions
9. Présentation du Rapport Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes, et affectation du résultat
10. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion
11. Approbation du plan d'action et budget 2023 présenté par le CA
12. Présentation du barème de cotisation applicable en 2023

Jean Paul Courtois, représentant du Crédit Coopératif et membre du Bureau formule un mot d'accueil à l'adresse des participants.

Le Directeur Général de FAIR, Patrick Sapy, rappelle ensuite le déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire puis de la table-ronde sur la réglementation et l'environnement qui lui succède

Après quoi le Président précise que le quorum- 25% des membres du 1^{er} collège présents ou représentés - est largement atteint et démarre l'Assemblée Générale Ordinaire.

1. Désignation du Président de séance, du Secrétaire et de deux scrutateurs

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- en qualité de Président de séance, Frédéric Tiberghien, à l'unanimité ;
- en qualité de Secrétaire de séance, Laurent Chéreau, à l'unanimité ;
- en qualité de scrutateurs, Philippe Poiré et Alice Rosado, à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022

Après que le Président en a souligné l'importance, au vu de l'approbation du nouveau barème de cotisations et de l'interprétation des Statuts qui y est faite, l'Assemblée Générale de FAIR approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2022, à l'unanimité.

3. Rapport Moral du Président

Le Président présente son Rapport Moral.

2022 a été une année importante pour FAIR, la première année complète de l'après-fusion notamment.

Cette année, la DG Trésor a choisi FAIR, dans le cadre d'un marché public, pour constituer un centre de compétence national pour les Contrats à Impact Social, ce pour 3 ans. C'est un signe de confiance, encore renforcé par la désignation de FAIR comme point de contact français pour le programme EaSI du Fonds Social Européen.

En termes d'outils, FAIR a publié en 2022 un guide à destination des structures souhaitant ouvrir leur capital ; ainsi qu'une étude pour aider les entrepreneurs et les porteurs de projets à s'orienter vers les bons financeurs.

Le Zoom a été étendu du « solidaire » à l'univers de l'impact social.

Enfin, FAIR a été contributeur de l'étude de l'EVPA sur le marché européen de l'investissement à impact.

Le Président ajoute que FAIR doit être plus présent à l'international, via le partenariat avec l'AFD mais aussi en participant aux travaux du GSG dans le cadre du NAB France.

2022 a marqué l'avancée significative de deux investissements d'ampleur : le nouveau site internet, et le nouveau système d'information et de gestion.

Ces investissements ont été réalisés dans un contexte d'évolution du modèle économique, et notamment une stagnation conjoncturelle des cotisations conforme à celle qui avait été anticipée en amont des travaux sur le barème.

Malgré cette stagnation, les comptes sont quasiment à l'équilibre, ce alors que de surcroît le léger déficit de l'Ililab (préalable à la fusion) a été absorbé.

L'équipe a été renforcée, et compte aujourd'hui environ 20 personnes, expertes de leur domaine respectif.

Un accord d'entreprise a été signé début 2023, ainsi qu'une charte du télétravail.

L'association a accueilli 23 nouveaux membres en 2022, le nombre le plus élevé de son histoire, qui positionne FAIR comme centre d'expertise français sur la finance à impact social.

FAIR finalise aujourd'hui son projet d'évolution du label, qui a été déclenché par le rapport de l'inspection générale des finances sur le label ISR : au vu de son toilettage il fallait que FAIR soit la première à l'entreprendre pour son label, pour librement déterminer le sens de ce que le collectif souhaite défendre. Ce que FAIR pouvait du reste faire plus simplement qu'un label public.

Enfin le Président rappelle le Livre blanc 2022, qui vivra pendant toute la durée de la législature 2022-2027, et notamment son premier point portant sur la mobilisation des investisseurs institutionnels sur le sujet de la finance à impact social.

4. Rapport d'activité 2021

Le Directeur Général détaille l'activité de l'association pour 2022.

FAIR regroupe au 31 décembre 137 adhérents, dont 23 nous ont rejoints en 2022, avec des profils diversifiés. Il remercie le Comité des Adhésions pour son travail sans relâche.

FAIR demeure donc le fédérateur de la finance à impact social, telle que définie en collectif lors de la fusion en 2021. Ce rayonnement étant confirmé par les sollicitations émanant des institutions européennes ou d'acteurs de pays membres de l'Union.

Les temps forts de communication pour l'année 2022 ont été : le baromètre FAIR/La Croix qui annonçait l'atteinte des 25 milliards d'euros d'encours ; la campagne de la Semaine de la Finance Solidaire de novembre, et enfin les Grand Prix de la Finance Solidaire. A ce titre FAIR a enregistré une forte croissance de son audience en ligne, avec désormais 25 000 abonnés à l'ensemble de ses fils d'actualités.

Outre ces temps forts, FAIR a publié son Livre Blanc en amont des élections nationales 2022 ; elle assure la promotion des fonds 90/10 en Europe et notamment pour lever les freins réglementaires à leur diffusion, avec la Commission ; elle a accueilli le NAB Français en son sein. D'autre part elle a remporté un marché public portant sur les Appels à Manifestation d'Intérêt concernant les Contrats à Impact Social, et elle a publié son étude « Etat des lieux | Investisseurs institutionnels et finance solidaire ». Elle a également publié deux guides coconstruits avec ses membres, l'un sur l'actionnariat solidaire et l'autre sur les financeurs solidaires.

A l'international l'association a coorganisé avec le GSG un événement en marge du 3ème sommet de Finance en Commun à Abidjan.

En termes de gestion des données, le nouveau système d'information et de gestion de l'association est en cours de déploiement.

Côté site web, le portail d'informations pour EaSI a été lancé, qui permet de guider les porteurs de projets vers les opportunités de financements du Fonds Social Européen, notamment le volet EaSI, le Programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale.

En termes de rendez-vous pour ses membres, FAIR propose ses infolettres, des mails dédiés, des webinaires, des événements, ainsi que des Groupes de Travail.

Le Directeur Général rappelle à l'assemblée la liste des soutiens de l'association qu'il remercie à nouveau. Il mentionne en particulier la publication prochaine du 21^{ème} Baromètre de la Finance Solidaire par la Croix.

Il revient ensuite sur les Grands Prix, organisés en partenariat avec Le Monde pendant 13 ans, en précisant que les partenaires souhaitent changer de formule pour 2023.

Il présente ensuite la liste des nouveaux adhérents 2022 de l'association, personnes morales ou physiques ; et invite les membres présents à se présenter rapidement.

- Agora pour l'Habitant, une jeune foncière de l'accession solidaire à la propriété ;
- Backbone Luxembourg, une société de gestion spécialisée en actifs non cotés, qui fournit des biens et services essentiels aux populations vulnérables du Sud ;
- BPI France, institution publique ;
- Impact Partners, un fonds d'investissement à impact en Europe depuis 2017 ;
- Iroko, une société de gestion de patrimoine spécialisée dans immobilier via SCPI ;
- Prouesse, un futur fonds qui investit dans des entrepreneurs à impact en phase d'amorçage et de création ;
- Résid'social, qui acquiert et rénove des hôtels sociaux pour mieux accueillir, et accompagner, les personnes ;
- Mage Loys-Carreiras, qui souhaite poursuivre son engagement dans FAIR par une adhésion individuelle après son départ de BNPP AM;
- Emmanuel de Lutzel, ancien administrateur de Finansol pour BNPP, bénévole Habitat et Humanisme.

5. Compte rendu d'activité du Comité des Fondateurs

Marie Leclerc-Bruant, représentante désignée du Comité des Fondateurs au Conseil d'Administration, rappelle que le comité s'est réuni durant l'année avant chaque Conseil d'Administration de même qu'avant l'AG.

Cette année le Comité s'est beaucoup occupé de l'évolution du règlement du label, dont elle rappelle qu'elle est en soi une bonne nouvelle en ceci qu'elle dénote en creux la bonne santé de l'association. La vision des Fondateurs, c'est de rester pionniers, donc de savoir évoluer, et ainsi faire évoluer le label. Ils ont eu des débats portants sur les définitions, en sachant que les fondateurs restent attachés au « solidaire », tout en s'alignant sur les meilleurs niveaux d'exigence.

La perspective du Comité, c'est de continuer à veiller aux fondamentaux et au sens ; dans un contexte où le retour de l'inflation bouleverse les modèles économiques. L'enjeu, c'est aussi de maintenir le cap sur l'impact social ; en particulier de convaincre les institutionnels d'investir, pour soutenir la création et le développement des entreprises sociales et plus globalement dans les produits d'épargne solidaire.

6. Compte-rendu d'activité du Comité des Adhésions

MaGe Loys-Carreiras, Présidente du Comité des Adhésions, présente l'activité 2022 du comité.

Celui-ci est composé de trois personnes, Loïc Dano (MAIF), Xavier Decroix (HH – Comité des Fondateurs) et Mage Loys-Carreiras, vice-Présidente en charge des adhésions. Il se réunit tous les mois : concrètement au fil de 2022 se sont tenus 11 comités, pour analyser 28 candidatures.

FAIR continue donc d'attirer ; c'est un collectif dynamique qui a la volonté de partager les expériences et les regards.

Après évaluation en particulier de leur maturité, et de la cohérence entre leurs actions et leurs statuts, le comité en a accueilli 23.

7. Compte rendu d'activité du Comité International

Cyrille Langendorff, Président du Comité, rappelle que l'international était l'un des sujets importants consécutifs à la fusion. A ce titre, 2022 a été la première année de plein exercice sur ce sujet.

L'association a, notamment, organisé à Abidjan un événement, dans le cadre de son partenariat avec l'AFD, en marge du 3^{ème} sommet « finance en commun ».

Elle a aussi noué des partenariats : avec le Spain NAB, portant sur les fonds 90/10 qui intéressent beaucoup les Espagnols dans le cadre de la réforme du financement des retraites.

Pour 2023, dans le sillage de l'accueil du NAB comme comité de FAIR, l'association participera à l'automne à Malaga au sommet des membres du GSG, notamment pour y promouvoir l'expérience de la France en termes de finance solidaire/à impact, qui intéresse plusieurs autres pays.

8. Compte rendu d'activité du Conseil Scientifique

Benoit Granger prend la parole au nom du Conseil Scientifique, présidé par Thierry Sibieude (excusé).

Il est composé d'une dizaine de membres, universitaires et professionnels, et a vocation d'échanger pour produire, de donner de la robustesse aux concepts, et de répandre la « bonne parole ».

Le Comité accueille un étudiant en thèse de doctorat, Philippe Devin, qui travaille sur les fonds solidaires français. Il dispose par ailleurs de l'appui de l'Observatoire.

Pour l'avenir, le Conseil Scientifique veut continuer à préciser et à renforcer la notion « d'impact » dans un univers loin d'être stabilisé (réglementation SFDR taxonomie sociale...) et riche de vagues hésitations. Un univers dans lequel FAIR et son label sont les seuls à marcher sur les deux jambes du social et de l'écologique, fondamentales parce que dans la recherche-action, l'environnement se structure mais concernant le social il n'y a pas grand-chose (avec une taxonomie dans les limbes).

Or il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale !

9. Compte rendu d'activité du Comité du Label

Isabelle Guénard-Malaussène, Présidente du Comité, introduit son propos pour rappeler l'anniversaire du label qui fête ses 25 ans !

Il y a eu en 2022 une forte augmentation de l'activité, avec plus de candidatures, plus de produits labellisés, plus de prises de contact avec l'équipe chargée du label (Sarah Perrier notamment). Surcroit sûrement favorisé par le cadre réglementaire : loi Pacte et insertion du solidaire, du Vert et de l'ISR dans les contrats multisupports d'assurance-vie ; mais également par l'ouverture du collectif FAIR par rapport au périmètre historique de Finansol.

Il y a fin 2022, 187 produits labellisés, 7 de plus que l'année d'avant, sachant que l'objectif du comité n'est pas de grossir au maximum, mais de garder des principes d'exigence.

Parmi les nouveaux produits labellisés, on peut noter l'arrivée de FPS créés notamment pour les offres en Unités de Comptes d'assurance vie, mais aussi des parts de capital d'entreprises solidaires, et enfin la labellisation d'un contrat d'assurance-vie en euros de la MAIF.

Il y a eu quelques délabellisations, consécutifs aux contrôles, pour raisons de transparence, ou de non-respect du taux de solidarité.

Il y a eu également des refus de labellisations -notons qu'un produit refusé par le passé a été labellisé en 2022.

Pour réaliser tout ce travail le comité peut compter sur ses 13 membres, dont les nouveaux Flora Guéry, Elise Leclerc et Yasmine Kermani.

Enfin, en 2023, le règlement évolue ! Pour introduire de nouveaux critères liés à l'investissement à impact social, et notamment sur l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure elle-même. Le périmètre des activités solidaires à impact social et écologique a été revu, et la référence à l'utilité sociale précisée ; tout comme les domaines éligibles.

Le but de la refonte est de permettre aux acteurs d'innover.

L'Assemblée Générale de FAIR, après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité de l'association et avoir délibéré sur ces rapports, les approuve à l'unanimité.

10. Présentation du Rapport Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes, et affectation du résultat

En l'absence du Trésorier, Denis Dementhon, excusé, le Président accueille le nouveau Commissaire aux Comptes de l'association, Jérôme Eustache du Cabinet Mazars et invite le Directeur Général à présenter le Rapport Financier.

Patrick Sapy présente les faits marquants de l'année :

2022 a été une année de reprise après la pandémie ;

Plusieurs fonctions ont été internalisées, avec pour résultat une baisse des charges externes ;

- L'association compte aujourd'hui 20 salariés ;
- Le nouveau barème de cotisations est entré en vigueur ;
- L'association a remporté l'appel d'offres pour être centre de compétences pour les Contrats à Impact (un projet lucratif, donc isolé dans les comptes et donnant lieu à fiscalité)
- Le développement du nouveau système d'information et de collecte de données est presque achevé.

Les Produits

Dans ce contexte et notamment en raison de l'évolution du barème, les cotisations sont stables, alors que le budget initial prévoyait une hausse plus marquée. Cependant, les subventions ont été meilleures qu'estimées : outre le marché public déjà cité (avec le décalage d'une facture à la DG trésor sur 2023, qui explique une partie du déficit),

Les Charges

La masse salariale augmente, avec l'effet temps plein des recrutements réalisés en 2021, mais également en raison de recrutements non prévus en début d'année, réalisés comme prévu sur obtention préalable des financements spécifiques.

Les charges externes baissent, du fait de l'internalisation de fonctions clés (graphismes et réseaux sociaux notamment), mais aussi en raison d'une importante maîtrise des charges.

Les amortissements ont augmenté, du fait du site internet et du projet de plateforme de collecte de données..

Le résultat net pour l'année 2022 est légèrement négatif de - 12 000 €.

Commentaires du Bilan

Le Directeur général poursuit : les fonds propres ne sont pas jugés tout à fait suffisants encore par rapport au volume d'activité, car l'objectif du trésorier est d'atteindre 6 mois de fonctionnement. Toutefois la trésorerie est largement excédentaire bien que les investissements aient été autofinancés dans leur intégralité.

FAIR présente pour la première fois un « bilan social » qui fait le point sur les ressources humaines. Le point faible de l'association, relevé par le DG, concerne le turnover relativement élevé. D'autre part il subsiste des écarts significatifs de rémunération entre hommes et femmes.

Mme Sophie de Brosses souhaite des éclaircissements à ce sujet.

Le DG précise que l'écart vient :

- De l'effet « petite équipe » ;
- Sachant que l'écart vient surtout du DG, qui est le mieux payé et qui est un homme...

Rapport du Commissaire aux Comptes

Jérôme Eustache, Commissaire aux comptes de FAIR pour la première année, se présente. Il dirige le secteur ESS de Mazars. Il certifie également le label Ideas.

Il a certifié les comptes 2022 de l'association sans réserve : ceux-ci sont réguliers, sincères et fidèles à la réalité.

Il précise que l'association n'a aucune convention réglementée en cours.

L'Assemblée Générale de FAIR, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître un déficit de 12 605 EUR, à l'unanimité des voix.

L'Assemblée Générale de FAIR décide d'affecter le résultat 2022, se montant à -12 605 EUR, au report à nouveau, à l'unanimité des voix.

11. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

L'Assemblée Générale de FAIR approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé et dont il lui a été rendu compte et donne aux membres du Conseil d'administration quitus de leur mandat pour cet exercice, à l'unanimité des voix.

12. Budget 2023 et plan d'actions

Le Directeur Général rappelle les cinq grandes priorités de l'association pour l'année 2023 :

1. Faire évoluer le label Finansol vers un label à impact social ;
2. Améliorer la collecte et l'usage des données, avec le SI nouvellement déployé (y compris sa partie plateforme web). A ce titre FAIR va publier cette année, outre le Zoom, un panorama de la finance à impact en partenariat avec France Invest;
3. Poursuivre les efforts vers l'international, et notamment l'Europe et l'Afrique de l'ouest ;
4. Stabiliser l'équipe, après les fortes rotations de ces dernières années ;
5. Rédiger son prochain plan stratégique, un processus qui démarre dès à présent.

Il détaille ensuite ces priorités en programme de travail, précisant que son exécution est le fait de la gouvernance, de l'équipe salariée et des membres de l'association.

En termes de budget et de ressources à mobiliser, FAIR prévoit une stabilité globale :

- Côté ressources, des cotisations stables et un effort pour obtenir plus de subventions ;
- Côté emplois, une masse salariale globalement stable en termes d'effectifs même si le CA a autorisé des recrutements pour le cas où ils seraient couverts par des ressources financières additionnelles. Le DG demande un effort à l'équipe cette année encore pour maîtriser/baisser les charges de fonctionnement.

Il rappelle la forte hausse des amortissements en 2023 notamment avec le développement du SI..

Lydie Crépet souhaite obtenir des précisions sur un point : que prévoit FAIR sur le sujet de la mesure d'impact, avec les financeurs comme avec les porteurs de projets ?

Patrick Sapy répond que FAIR envisage de créer un groupe de travail sur les pratiques d'impact, qui inclut la question de la mesure, et qui sera, dans un premier temps plutôt dédié aux financeurs. Quant aux entreprises financées, la question de leur analyse d'impact n'est pas encore traitée ; essentiellement du fait de la grande variété de leurs métiers et pratiques. FAIR ne dispose pas de l'expertise suffisante en la matière, hors ses membres. En revanche, comme le label est promis à évolution prochaine, la question doit être abordée dans ce cadre et avec la perspective de mieux exploiter le travail des membres.

La question croise celle de l'avancée de la réglementation : ainsi par exemple la taxonomie environnementale va concerner les foncières solidaires.

Le Président abonde : FAIR va travailler sur les questions de taxonomie sociale, avec FIR et France Invest. Une réunion d'annonce du programme de travail du NAB France est d'ailleurs prévue le 8 juin.

L'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, approuve le budget et le plan d'actions proposés par le Conseil d'Administration, à l'unanimité.

L'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, à l'unanimité.

Plus rien n'apparaissant à l'ordre du jour, le Président clos l'Assemblée Générale à 11h15.

Fait à Paris le 20 Avril 2023

| | |
|--------------------------------------|--|
| Le Président, Frédéric Tiberghien | Le Secrétaire, Laurent Chéreau (SIDI) |
| | |
| Scrutateur N°1 - Alice ROSADO (Adie) | Scrutateur n°2 : Philippe Poiré (Crédit Mutuel AM) |
| | |